Le volet de l'environnement dans la politique étrangère canadienne

e point de vue des Canadiens sur les questions d'environnement est en constante évolution : d'abord d'ordre national et transfrontière, leurs préoccupations sont maintenant à l'échelle internationale et planétaire. Tout comme la paix et la sécurité sont des objectifs nécessaires, les dangers d'un environnement qui se détériore sont généralement devenus une priorité dans le monde.

Le principe de base de la politique étrangère du Canada en matière d'environnement est que les problèmes environnementaux ont déjà commencé à affecter le bien être des Canadiens. Il est donc essentiel que la politique étrangère canadienne fasse fond sur la politique nationale en matière d'environnement ainsi que sur les progrès réalisés à ce chapitre dans nos relations avec les États-Unis, notamment en ce qui a trait aux pluies acides et à d'autres questions, afin que nous puissions faire face aux répercussions mondiales des changements environnementaux.

Les questions d'environnement influent sur presque tous les aspects de la politique étrangère :

- la prospérité et la compétitivité sont directement touchées par divers facteurs, dont l'appauvrissement des ressources marines et l'établissement de régimes internationaux qui s'occupent des émissions de gaz à effet de serre;
- l'assistance publique sera affaiblie si la croissance des pays en développement est limitée par la détérioration de l'environnement;
- l'appauvrissement des resources disponibles ou certains phénomènes

naturels aggravés par la modification de l'environnement pourraient entraîner des migrations de masse et peutêtre même des conflits;

- certaines questions comme la sécurité sur le plan nucléaire et les déchets nucléaires prouvent que l'environnement est déjà un élément essentiel de la sécurité de la planète;
- on assiste à l'émergence d'un nouveau marché d'exportation offrant des produits, des services et des technologies écologiques.

Bref, l'environnement est un facteur important dans tous les aspects de la politique étrangère, qu'il s'agisse des relations bilatérales et multilatérales, du développement, de la sécurité, de la politique commerciale ou des finances internationales. Ce qui apparaît comme un phénomène nouveau, c'est le fait de reconnaître que les solutions aux problèmes environnementaux requièrent une coopération internationale de grande envergure. Le Sommet de la Terre de 1992 et les accords adoptés à cette occasion ont constitué un tournant important dans l'élaboration des priorités mondiales.

Le Canada axe sa politique étrangère relative à l'environnement sur quatre grandes priorités :

Le renforcement des organismes internationaux

Les organismes internationaux influents constituent le point de départ essentiel des initiatives multilatérales prises en matière d'environnement, de l'élaboration de lois internationales sur l'environnement et de la recherche sur l'environnement;

L'établissement des secteurs prioritaires

Les pratiques de gestion forestière acceptées internationalement et la protection des ressources marines, en particulier les pêches, contribueront de façon importante à faire progresser la planète vers un développement durable;

L'expansion des relations bilatérales en matière d'environnement

Certains pays, outre les États-Unis, ont une influence directe sur le savoir-faire du Canada en matière d'environnement ou sont des partenaires visant les mêmes objectifs environnementaux. De plus, la coopération régionale, comme celle qui existe entre les pays de l'Arctique, revêt une importance croissante pour la santé des écosystèmes fragiles.

• La mise en vigueur des conventions

Le 4 décembre 1992, le Canada a ratifié la Convention sur la diversité biologique et la Convention sur le changement climatique. Compte tenu du processus de ratification en cours dans les autres pays, les Conventions devraient entrer en vigueur en 1994. Elles sont parmi les premiers instruments obligatoires qui, s'ils sont exécutés comme il se doit, offriront des avantages au monde entier au chapitre de l'environnement.

L'activité de suivi institutionnel la plus importante découlant des décisions prises au Sommet de la Terre sera sans doute la mise en oeuvre concrète de la nouvelle Commission du développement durable créée par les Nations Unies. Comme à Rio, le Canada entend jouer un rôle de premier plan, en sa qualité de membre de la Commission, dans la recherche des solutions communes pour l'avenir. Les solutions que nous concevons aujourd'hui seront déterminantes pour le bien-être des générations futures.